



**RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Schoelcher, le 23 septembre 2025,

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale
Discipline : Lettres - Créole

Dossier suivi par :
Catherine PIETRUS
Tél : 05.96.52 27 28

Courriel :
ce.ipr@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher cedex

La Rectrice La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

**Circulaire n°IPR-CP-25-016 du 18 septembre 2025
relative à l'obtention d'une habilitation académique en langue régionale créole - session 2026**

Public concerné : Enseignants du second degré, titulaires ou stagiaires, de l'enseignement public ou privé sous contrat, dans une discipline linguistique ou non linguistique ayant suivi la formation en 2023-2025

Objet : Habilitation à enseigner la langue vivante régionale créole dans une discipline autre que le créole et à utiliser le créole dans son enseignement pour concourir à la réussite des élèves

Entrée en vigueur : Année scolaire 2024-2025

Notice : La présente circulaire a pour objet d'informer sur l'organisation, les modalités d'inscription et les épreuves de l'habilitation académique en langue vivante régionale créole.

Référencement : site académique, rubrique « c'est l'officiel »

Vu :

- **Loi du 8 juillet 2013 Art. L. 312-11 du code de l'éducation**
- *Note de service n° 2004-175 du 19-10-2004*
- *Circulaire du 14 -12-2021*
- *Projet académique 2023-2026*

Cette campagne d'habilitation, attachée au projet de développement du parcours créole initié en 2023-2024 dans l'académie, a pour finalité de vérifier les aptitudes des enseignants d'autres disciplines que le créole, à enseigner en langue régionale créole. Elle est accordée aux professeurs désirant enseigner une partie de leur programme en créole et souhaitant prendre en compte la langue créole dans l'apprentissage des élèves pour une meilleure maîtrise du français, d'une autre langue vivante ou d'autres disciplines. Elle doit également permettre de valoriser les compétences des candidats.

Elle est ouverte aux enseignants titulaires ou stagiaires du second degré des établissements publics ou privés sous contrat, aux professeurs contractuels de la voie générale ou professionnelle.

Procédure d'inscription

Le registre d'inscription de la session 2026 sera ouvert du 1^{er} décembre au 30 janvier.

Pour faire acte de candidature, le candidat devra compléter le dossier d'inscription joint et l'accompagner d'un rapport dactylographié, d'une longueur maximale de cinq pages.

Ce rapport devra contenir les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significatives.

L'ensemble sera retourné par mail au secrétariat des IA-IPR ce.ipr@ac-martinique.fr au plus tard le vendredi 30 janvier 2026.

Cette habilitation comprend deux temps :

Année 1 : L'entretien d'habilitation (30 minutes)

L'entretien se déroulera selon un calendrier qui sera transmis aux candidats inscrits.

Il permet de vérifier les compétences linguistiques et culturelles des candidats.

- Exposé du candidat pendant une durée de dix minutes, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, un institut universitaire de formation des maîtres ou un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.
- Entretien en créole avec les membres du jury d'une durée de vingt minutes dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes, les liens entre la discipline qu'il enseigne et la LVR créole et les modalités qu'il envisage de mettre en place pour en enseigner une partie en créole. Le jury estimera sa capacité de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignement ou d'activités propices à une plus-value pour les élèves.

Le jury, composé de l'IA-IPR de créole, de la chargée de mission en créole, d'une part et de l'IA-IPR ou l'IEN ET-EG de la discipline du candidat ou de leur représentant, de deux chefs d'établissement d'autre part, appréciera :

- La maîtrise de la langue créole niveau B2 à C1 du CECRL.
- L'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
- La maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
- La maîtrise de la langue de la classe ;

Année 2 : Visite d'habilitation définitive en classe (une heure d'observation suivie d'une heure d'entretien)

La visite s'effectuera l'année scolaire 2025-2026 pour les candidats ayant passé la première partie en 2024-2025 et en 2026-2027 pour les candidats passant la première partie cette année scolaire, 2025-2026.

Cette visite doit permettre d'apprécier les aptitudes pédagogiques du candidat et conduire à la délivrance de l'habilitation définitive.

Elle consistera en l'observation d'une séance dans la discipline du candidat et en un entretien avec pour objectif la capacité de l'habilité à situer son travail dans une progression, à justifier l'intérêt de l'utilisation de la langue créole dans sa discipline et à démontrer la plus-value pour les élèves.

Le jury, composé de l'IA-IPR de créole, de la chargée de mission en créole, d'une part et de l'IA-IPR ou l'IEN ET-EG de la discipline du candidat ou de leur représentant, d'autre part, appréciera :

- La maîtrise de la langue créole niveau B2 à C1 du CECRL.
- L'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
- La maîtrise du lexique lié à la discipline enseignée ;
- La maîtrise de la langue de la classe.

NB. Les candidats sont invités à s'inscrire aux formations dédiées à la préparation de l'habilitation, proposées au PAF académique.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement.

